



## Annulation du permis de conduire

Par **BARONRomain**, le **21/10/2010 à 10:17**

Bonjour,rnrnJe vous écris pour avoir des réponses sur la procédure de contestation dans le cas d'une annulation de permis. rnrnIl y a maintenant 2 mois, j'ai fais parvenir mon courrier de contestation au ministère de l'intérieur à Paris. Une faute dans la procédure a été reconnu par le tribunal de proximité qui a jugé mon infraction que j'avais contesté.rnrnVoila maintenant deux mois après l'envoi de mon courrier de contestation je n'ai toujours rien reçu.rnrnJ'exécute une peine qui n'est pas justifié depuis deux mois.rnrnJ'aimerais connaitre le temps de délai pour une réponse a mon courrier et si il y a un moyen de contacter le ministère pour suivre l'évolution de mon dossier

Par **Maître marque**, le **23/10/2010 à 11:49**

Bonjour,rnrnVos explications sont un peu confuse entre l'annulation du permis de conduire (est-ce une annulation ou une invalidation) ?rnrnQuelle a été la décision de la juridiction de proximité ?rnrnVore courrier constitue -t-il un recours gracieux ?rnrnVous pouvez me contacter au 0629923719rnrnBien à vous